

La contemporanéité des APL

Une économie budgétaire en défaveur des jeunes actifs et étudiants

La CSF dénonce la contemporanéité des APL.

Afin d'opérer une économie budgétaire de 1,2 milliard d'euros, le gouvernement souhaitait mettre en place un nouveau mode de calcul des aides au logement prévoyant de calculer le montant des allocations en fonction des ressources perçues par les bénéficiaires le trimestre précédent.

Le 2 juillet, le Premier Ministre M. Édouard PHILIPPE a annoncé un nouveau report au 1er janvier 2020.

La CSF condamne la politique gouvernementale menée depuis ces dernières années concernant les APL. La baisse de deux milliards du budget, la diminution de 5 euros et la sous indexation du montant des APL à 0,3 % (alors que taux d'inflation est de 2 %) sont autant d'attaques contre le pouvoir « solvabilisateur » de cette allocation.

Concrètement, ce ne sont pas moins de 600 000 jeunes actifs et étudiants qui verront leur APL diminuée, voire supprimée, l'année prochaine. Les variations brusques du montant des APL que va engendrer la contemporanéité des APL représente un danger pour la stabilité budgétaire des ménages.

La CSF, fidèle à ces valeurs de justice sociale, revendique un dispositif plus juste qui n'exclura pas une partie des bénéficiaires APL.

La CSF revendique une revalorisation des APL permettant un pouvoir solvabilisateur suffisant pour protéger le pouvoir d'achat des familles.

| Contacts Presse |

Romain BIESSY – Secrétaire confédéral. rbiessy@la-csf.org 01 44 89 86 89

Camille GIRAUDET – Chargée de mission. cgiraudet@la-csf.org 01 44 89 86 89

**La Confédération Syndicale des Familles agréée nationalement.
50 000 adhérents / 71 départements / 500 associations locales situées principalement en habitat social / 153 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux / 276 permanences**